

# Se former avec SIMPLES

## Extraction végétales diverses

Mercredi 3 et Jeudi 4 Février – Villers Farlay (39)

**Objectifs :** Identifier et apprendre des outils scientifiques permettant de prévoir la composition des préparations commercialisées ; S'appuyer sur les **principes actifs** et leurs propriétés dans le but de perfectionner ses conseils sur le choix des plantes et leurs usages. Améliorer les **procédés d'extraction** afin d'affiner le choix des préparations galéniques commercialisées selon les attentes de la clientèle. S'approprier des savoirs permettant de maîtriser l'influence de différents paramètres sur la qualité d'une **transformation à base de plantes aromatiques et médicinales**.

**Intervenant :** Jean-Baptiste GALLE, pharmacien et paysan herboriste

**Horaires :** 9h-12h30 et 14h-17h30

### Thèmes abordés :

- Solvabilité et solvants : notions de chimie de base pour comprendre la polarité
- Paramètres qui peuvent influencer la qualité des plantes
- Notions de chimio taxonomie.
- Présentation des procédés d'extraction les plus courants
- Étude et rappel des principales familles de métabolites secondaires.
- Identifier et classifier les actions sur l'organisme des différents principes actifs
- Exemples de procédés et préparations galéniques : traditionnels et innovants
- Mise en pratique avec des exemples concrets

**Cette formation est ouverte à l'ensemble des adhérents SIMPLES – 15 places**

- Adhésion «soutien» demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent SIMPLES (20 €)
- Formation prise en charge par le Fonds de formation VIVEA pour les personnes éligibles.
- Pour les personnes non éligibles VIVEA, participation demandée :
  - Producteurs SIMPLES, 70 € les 2 jours
  - Sympathisants SIMPLES et adhérents « Formations », 150 € les 2 jours

**Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale :**

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 70 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de l'hébergement si besoin
- le paiement éventuel d'une adhésion «sympathisant soutien» (20 €)

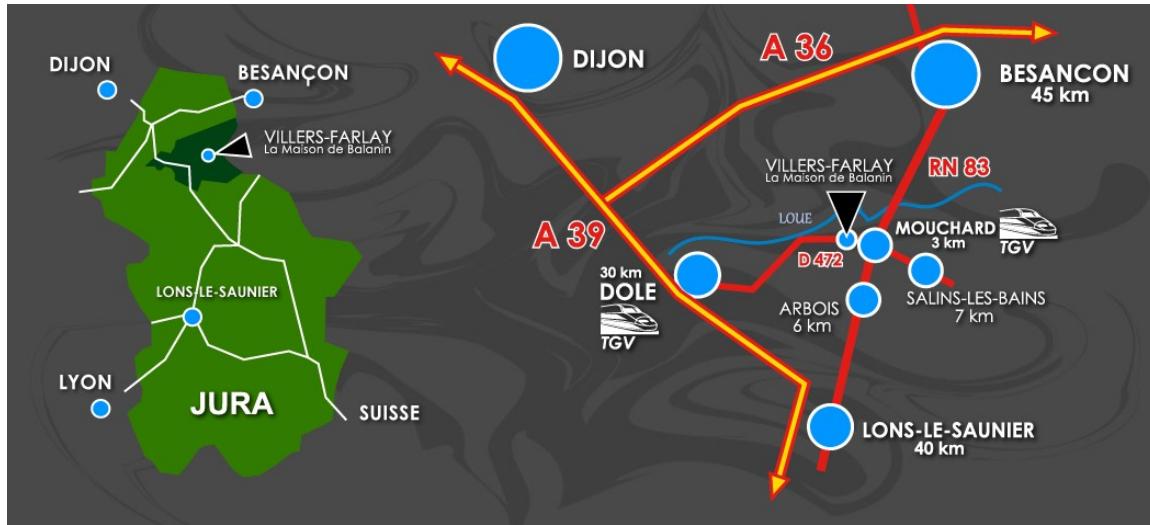
**Eligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 350 € pour les 2 jours**

Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge.

Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation spécifique « fonds de formation VIVEA » qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci !

## Lieu de la Formation - Plan d'accès

Adresse : **La maison de Balanin – 3 rue de l'étang 39600 VILLERS FARLAY**



## Mesures de précaution particulière - COVID19

Les mesures de précautions réglementaires liées à la crise sanitaire du COVID 19 seront respectées sur le lieu de la formation ;

- Un dispositif sera mis en place pour se laver les mains régulièrement
- Merci de vous munir d'un masque.

## Hébergement et repas

Pour les nuits des 2 et 3 Février : en Gîte à La maison de Balanin – 3 rue de l'étang 39600 VILLERS FARLAY <https://lamaisondebalanin.com/>. Merci d'indiquer le nombre de nuits que vous souhaitez dans le bulletin d'inscription ci-dessous.

Type d'hébergement et tarif : dans des chambres de 3 à 4 personnes pour 15€/nuit. Les draps ne sont pas inclus. Merci de joindre votre règlement au bulletin d'inscription ci-dessous.

Pour les repas : Une cuisine équipée et une salle à manger sont à disposition. Vous pouvez également commander, à votre charge, des repas directement auprès du gîte : 06 20 66 30 34.

## Contact pour les aspects logistiques ou le contenu de la formation

**Karelle Arnould, référente formation SIMPLES pour le massif Jura-Vosges**  
arnould.karelle@gmail.com,



# Bulletin d'inscription

Formation : Extractions végétales Diverses

Mercredi 3 et jeudi 4 Février – Villers Farlay (39)

A retourner avant le 27 janvier 2020 à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLES :

Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST  
secretariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale.

**Le nombre de places étant limité, une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.**

Adhésion «soutien» – Je ne suis pas adhérent SIMPLES, je paie une cotisation «sympathisant soutien», et j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un **chèque de 20 €**

Mme – M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... em@il : .....

## **Coût de la formation (chèque à adresser à l'inscription) :**

- Je suis éligible VIVEA : **prise en charge complète par le fond de formation** – Je joins un **chèque de caution de 70 € (non encaissé)**
- Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : **70 €**
- Je suis sympathisant SIMPLES et non éligible VIVEA : **150 €**
- } (5 places maxi)

## **Hébergement (chèque à adresser à l'inscription) :**

- Je dormirai sur place la nuit du mardi 2 Février **15 €**
- Je dormirai sur place la nuit du mercredi 3 Février **15 €**

**Total .....**

Statut actuel VIVEA	Date de naissance	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Eligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans ( <u>à jour de mes cotisations MSA</u> )		aucune
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité
<input type="checkbox"/> En démarche d'installation		Dossier PPP avec pièces originales à fournir

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

**Date et signature :**